

COMMUNE DE MONTMAUR-EN-DIOIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2023

Membres en Exercice : 06

Présents : 06

Votants : 06

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq juillet à 18h30,
le Conseil municipal de la commune de Montmaur-en-Diois,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Mme GERY Claire, Maire.

Date de convocation : 18/07/2023

Présents : Mme GERY Claire, M. ARMAND Grégory, Mme CERTANO Céline, M. FORTUNE Robert, M. MOORE Roger, M. PUILLET Thierry

Absents : néant

Secrétaire de séance : CERTANO Céline

Approbation du compte rendu de la séance précédente.

24 - Financement participatif pour la cloche

Suite à l'appel à financement participatif auprès des habitants. Le maire explique au conseil municipal qu'il faut délibérer pour recevoir les chèques pour le règlement de la part communale en vue de l'achat d'une nouvelle cloche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE**, d'accepter les dons pour l'achat d'une nouvelle cloche.

- **AUTORISE** le Maire à transmettre les chèques au Trésor Public.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

25 - Voirie

Le Maire et l'adjoint informent le Conseil Municipal des devis proposés par la maîtrise d'œuvre du Département concernant :

- le chemin de Pierre Feu,
- le chemin Gabriel Faure,
- la route de l'Esconavette.

Discussion autour des priorités du fait que le montant total qui serait à engager, est largement supérieur à la dotation voirie 2023.

Les conclusions seront transmises à Anthony ALLEMAND (Centre Technique Départemental de Die) lors de la rencontre avec celui-ci, le lendemain.

26 Travaux sur les hameaux des Bâties et des Nals

Suite à l'appel d'offre « Travaux de renouvellement de la conduite entre Les Bâties et les Nals de reprise du branchement secteur Hotel du Seillon et de changement de la filière de traitement UV dans le réservoir des Bâties », le Maire et le 1^{er} Adjoint exposent que le Conseil Municipal

doit se prononcer sur l'engagement ou non de la tranche optionnelle 1 « reprise de branchement Hôtel du Seillon ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de ne pas engager cette tranche optionnelle du remplacement de la conduite qui traverse la route de l'Esconavette au Seillon, dans le cadre de l'appel d'offre avec l'entreprise Fraboulet.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Le Maire et le 1^{er} Adjoint informeront l'entreprise Fraboulet et le maître d'œuvre lors de la prochaine réunion de chantier.

27 – Travaux dans le logement communal

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation énergétique du logement sont finalement financés à hauteur de 80%, grâce à la DETR plus importante que prévue. Le reste à charge pour la commune est de 10 628,71€ HT.

28 – Location du logement communal

Le Conseil Municipal propose de fixer la caution pour la prochaine location à 2 mois de loyer. Le Maire se renseigne sur les modalités et la législation en vigueur auprès du conseiller financier.

29 – PLUI

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion en mairie est prévue le 07 septembre prochain avec le bureau d'étude. D'ici là, il sera nécessaire de réfléchir à un projet structurant (style, parking, eau, tourisme...) à travailler ensemble.

30 – Recensement 2024

Le Maire informe que la prochaine campagne de recensement aura lieu en début d'année 2024 et qu'il est nécessaire de procéder à la nomination de l'agent coordonnateur du recensement, ainsi que de l'agent recenseur.

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de nommer Emeraude HODENCQ, secrétaire de mairie comme agent coordonnateur et Solange (CHAUVIN) THIERS comme agent recenseur ; sur proposition du Maire.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents nécessaires pour ces nominations.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

31 – Départ à la retraite de Corine WERDER

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre amicale aura lieu début septembre 2023 pour fêter le départ à la retraite de Corine WERDER.

COMMUNE DE MONTMAUR-EN-DIOIS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2023

Délibérations N° 24 à 31

MEMBRE DU CONSEIL	PRESENT	ABSENT	POUVOIR A :	SIGNATURE
GERY Claire, Maire	X			
MOORE Roger	X			
CERTANO Céline, adjointe	X			
ARMAND Grégory	X			
FORTUNE Robert	X			
PUILLET Thierry	X			

COMMUNE DE MONTMAUR-EN-DIOIS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2023

Membres en Exercice : 06 L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq juillet à 18h30,
Présents : 06 le Conseil municipal de la commune de Montmaur-en-Diois,
Votants : 06 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Mme GERY Claire, Maire.

Date de convocation : 18/07/2023

Présents : Mme GERY Claire, M. ARMAND Grégory, Mme CERTANO Céline, M. FORTUNE Robert, M. MOORE Roger, M. PUILLET Thierry

Absents : néant

Secrétaire de séance : CERTANO Céline

24 - Financement participatif pour la cloche

Suite à l'appel à financement participatif auprès des habitants. Le maire explique au conseil municipal qu'il faut délibérer pour recevoir les chèques pour le règlement de la part communale en vue de l'achat d'une nouvelle cloche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE**, d'accepter les dons pour l'achat d'une nouvelle cloche.
- **AUTORISE** Madame le Maire à transmettre les chèques au Trésor Public.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Claire GERY.

COMMUNE DE MONTMAUR-EN-DIOIS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2023

Membres en Exercice : 06

Présents : 06

Votants : 06

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq juillet à 18h30,
le Conseil municipal de la commune de Montmaur-en-Diois,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Mme GERY Claire, Maire.

Date de convocation : 18/07/2023

Présents : Mme GERY Claire, M. ARMAND Grégory, Mme CERTANO Céline, M. FORTUNE Robert, M. MOORE Roger, M. PUILLET Thierry

Absents : néant

Secrétaire de séance : CERTANO Céline

26 Travaux sur les hameaux des Bâties et des Nals

Suite à l'appel d'offre « Travaux de renouvellement de la conduite entre Les Bâties et les Nals de reprise du branchement secteur Hotel du Seillon et de changement de la filière de traitement UV dans le réservoir des Bâties », le Maire et le 1^{er} Adjoint exposent que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'engagement ou non de la tranche optionnelle 1 « reprise de branchement Hôtel du Seillon ».

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de ne pas engager cette tranche optionnelle du remplacement de la conduite qui traverse la route de l'Esconavette au Seillon, dans le cadre de l'appel d'offre avec l'entreprise Fraboulet.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Le Maire et le 1^{er} Adjoint informeront l'entreprise Fraboulet et le maître d'œuvre lors de la prochaine réunion de chantier.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Claire GERY.

COMMUNE DE MONTMAUR-EN-DIOIS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2023

Membres en Exercice : 06 L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq juillet à 18h30,
Présents : 06 le Conseil municipal de la commune de Montmaur-en-Diois,
Votants : 06 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Mme GERY Claire, Maire.

Date de convocation : 18/07/2023

Présents : Mme GERY Claire, M. ARMAND Grégory, Mme CERTANO Céline, M. FORTUNE Robert, M. MOORE Roger, M. PUILLET Thierry

Absents : néant

Secrétaire de séance : CERTANO Céline

30 – Recensement 2024

Le Maire informe que la prochaine campagne de recensement aura lieu en début d'année 2024 et qu'il est nécessaire de procéder à la nomination de l'agent coordonnateur du recensement, ainsi que de l'agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de nommer Emeraude HODENCQ, secrétaire de mairie comme agent coordonnateur et Solange (CHAUVIN) THIERS comme agent recenseur ; sur proposition du Maire.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents nécessaires pour ces nominations.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Claire GERY.